



Suppression de compte et facture ?

Par **Akemi**, le **27/03/2012** à **12:25**

Bonjour,

Je gère un site de vente en ligne.

Nous avons reçu hier une demande de la part d'une cliente pour supprimer son compte.

Cette cliente a effectué un achat chez nous il y a plusieurs mois, et dans la mesure où nous n'avons pas eu de nouvelles, nous imaginons qu'il n'y a pas eu de problème pour la réception du produit.

Je ne réfute en rien le droit à la modification des informations, ou la volonté de cette personne de ne pas recevoir de mail publicitaire (nous n'en faisons pas cela dit...).

J'ai lu à droite et à gauche sur la toile que nous étions tenus de conserver les factures 3 ou 10 ans (d'ailleurs... en définitive, est-ce 3 ans ou 10 ans que nous devons conserver ces documents ?).

J'attends un retour de notre société de services informatiques quand aux risques d'une telle suppression pour l'intégrité de la base de données, surtout dans le but d'accéder à la facture à l'avenir.

Légalement, quels sont droits des clients à ce sujet ?